



Compte-rendu de la téléconférence téléphonique du CSE TER NA du 19 mars 2020

Intervention du président du CSE sur l'accident mortel près de Strasbourg suivie d'une minute de silence en hommage

Épidémie au niveau national dans l'entreprise :

157 agents infectés au COVID19, essentiellement dans les régions IDF et Grand-Est
165 agents présentant des symptômes
676 agents confinés

Au niveau du périmètre TER NA :

0 agent infecté
8 agents présentant des symptômes
15 agents confinés

Ce n'est plus le Conseil régional qui décide du PTA mais l'Agence régionale de santé (ARS)

PTA aujourd'hui juste en dessus de 20%

112 TER par jour en semaine (temps normal 700), 58 TER les samedi et dimanche

PTA Voyages à 26% aujourd'hui en national, devrait baisser à 15% d'ici demain

Un événement de sécurité remarquable a eu lieu hier sur le TER NA concernant une non transmission par un agent sédentaire à l'ADC d'un ordre de marche prudente : le TER a circulé à 115km/h au lieu d'une marche prudente

Inquiétudes de la DSA sur les suivi de la sécurité en cette période perturbée, des rappels à l'ordre de rigueur ont été faits à l'encadrement

Des kits de protection ADC ont été distribués aux ADC de Saintes

Nettoyage et désinfection des locaux de travail et de repos communs : les entreprises de nettoyages n'y arrivent pas. Il a été décidé de concentrer les opérations seulement dans les locaux utilisés en supprimant le nettoyage dans les locaux non utilisés qui seront condamnés par affichage

Interventions de toutes les OS sur l'incident d'hier à Bayonne où la Direction aurait menti sur le nettoyage des cabines de conduite, ce qui a amené à l'usage du droit de retrait et à des tensions avec les agents du site.

Nettoyage des cabines de conduite assuré sur les sites de SS, BX, LS, PS, HE et BYE avec traçabilité par affichette dans l'employeur

Des kits de protection et des masques doivent arriver cet après-midi en provenance du national

130 litres de gel en bouteilles de 10 et 20 litres sont actuellement reconditionné en bouteilles individuelles. Les centrales d'achat de matériels de protection sont en pénuries, les salariés des rang 1 (personnels de santé) et de rang 2 (police, gendarmerie, éboueurs) étant prioritaires sur les salariés de rang 3 (personnels des sociétés de transport et des services publics essentiels)

A 16h00 a lieu une téléconférence nationale avec les fédérations représentatives : la direction nationale prévoit une indemnité compensatrice exceptionnelle pour les agents assurant le service restreint pour compenser les pertes d'EVS (pas d'heures de nuit, pas de RHR...).

Intervention de SUD-Rail et des OS soulignant le risque d'une mauvaise perception par les agents confinés ou non utilisés d'une inégalité de rémunération entre agents, cette indemnité pouvant être considérée comme une prime de risque ou une incitation financière pour les agents acceptant de travailler malgré l'insuffisance des mesures de protection.

Pas de ruptures de contrat pour les salariés intérimaires

Pour les élus, demande d'une autorisation de circulation permanente comme cela a été accordé dans d'autres CSE. La Direction refuse et considère qu'une attestation dérogatoire individuelle et la présentation du pass Carmillon permet aux élus d'assurer les déplacements dans le cadre de leurs mandats

le Hall 1 de la gare de BX est fermé, la fréquentation faible de la gare le permettant.

Inquiétudes de la Direction sur la forte fréquentation des TGV montant vers Paris qui apparaît en contradiction avec les règles sanitaires, remontées effectuées vers l'activité Voyages.

Un agent en maladie et affection longue durée sera indemnisée à 100% du salaire.

Des fiches métiers réflexes vont être diffusées aux agents des différents métiers escale, ADC, ASCT...

Un référentiel national doit être diffusé lundi pour donner des consignes par rapport à la durée de vie du virus sur les différents supports et pour adapter les mesures de nettoyage et de protection.

Les RP programmés sont garantis

Échanges sur le projet de loi d'urgence sur la pandémie qui prévoit de limiter les droits des salariés et des IRP (Extraits des articles 17 et 18) :

Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid -19, et des mesures prises pour limiter cette propagation, et notamment de limiter les cessations d'activités d'entreprises quel qu'en soit le statut et les licenciements, en prenant toute mesure provisoire :

- modifier les conditions d'acquisition de congés payés et permettre à tout employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prise d'une partie des congés payés, des jours de réduction du temps de travail et des jours de repos affectés sur le compte épargne temps ;
- permettre aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger de droit aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical ;
- aménager les modalités de l'exercice par les services de santé au travail de leurs missions définies au titre II du livre VI de la quatrième partie du code du travail et notamment du suivi de l'état de santé des travailleurs et définir les règles selon lesquelles le suivi de l'état de santé est assuré pour les travailleurs qui n'ont pu, en raison de l'épidémie, bénéficier du suivi prévu par le code du travail ;
- modifier les modalités d'information et de consultation des instances représentatives du personnel, notamment du comité social et économique pour leur permettre d'émettre les avis nécessaires dans les délais impartis ;

La Direction n'a pas encore lu le projet de loi et nous avisera plus tard des conséquences au sein de l'entreprise

SUD-Rail demande la présence de la médecin régional du travail pour aborder en téléconférence des sujets relevant de ses compétences. La Direction accepte et fera en sorte qu'elle soit présente aux téléconférences une ou deux fois par semaine.

SUD-Rail demande que soit transmis aux agents la listes des numéros de téléphones des cabinets médicaux, des permanence de médecine du travail et de médecine du soin.

Demande transmission urgente de la liste des postes nécessaires au service restreint mis en place. Réponse pour lundi.

Sur la mise en place du volontariat dans la majorité des UP traction de l'ETNA, la Direction régionale y est défavorable mais n'est pas en mesure de nous dire si cette initiative a été retirée.

Prochaine téléconférence demain à 11h00